

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2018

**Présents :** Mmes CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, COSCAT Christiane, CROUHY Michèle, MAURIN Monique, MM DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, SALICIS Jean-Marie, SALICIS Benjamin

**Absent:** MM. Benjamin SALICIS

La séance est ouverte à 21 heures 10 minutes.

Le conseil désigne M. E CHRISOSTOME comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monique MAURIN fait simplement remarquer qu'elle a initié le plan du vieux cimetière avant le travail de Lucette et M.E. CHRISOSTOME.

## **I. DELIBERATIONS :**

### **1. Délibération autorisant le recrutement d'un adjoint administratif**

Il s'agit d'autoriser un contrat de Travail en remplacement d'Oanell BRIAND qui nous quitte le vendredi 7 décembre 2018 pour Christelle LASNE, demeurant à DAUPHIN. Il s'agit toujours du poste de Sylvie SCUITTI. Le retard, engendré par les réformes incessantes et le nombre accru de dossiers engagés, exige un poste à temps complet.

Un autre plein temps pourrait d'ailleurs être envisagé à cet effet pour une période de 12 à 18 mois.

Les horaires actuels d'ouverture de la mairie seront maintenus.

Le vote est favorable à l'unanimité.

### **2. Délibération du serveur informatique**

Avant le début du conseil municipal, deux hommes de la Société OPTIMAL INFRA 16 rue Guihempierre à Manosque ont présenté un projet de serveur informatique. Une ligne budgétaire a été prévue.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour valider la proposition de serveur. Les personnes incompétentes sur ce sujet faisant confiance à celles qui le sont.

### **3. Demande de subvention – conception paysagère de l'église**

Il s'agit de demander une subvention de 80% - à laquelle nous avons droit à la DETR concernant la conception paysagère de l'Eglise.

Pour ne pas perdre un an sur ce dossier, nous procédons aujourd'hui au vote mais le projet n'est pas encore arrêté et le Conseil Municipal devra y travailler en concertation avec les habitants du village.

Le coût total s'élevant à environ 41 058,70 €, la demande est de 32 846,96 € et l'auto-financement atteindra la somme de 8211,74 €

Le vote se fait à l'unanimité, bien que tous s'accordent à trouver ce devis très cher.

### **4. Décisions modificatives du BP communal**

IL est nécessaire de régulariser le fonctionnement du FPIC.

Cet argent a été prélevé par l'Etat mais nous a été reversé par la Communauté de Commune.

La FCTVA – qui s'élève à 8 043 € - est basculée sur l'aménagement du village.

Le vote se fait à l'unanimité.

### **5. Décision modificative du BP Eau et assainissement**

IL est nécessaire de régulariser le fonctionnement du FCTVA.

Le crédit FCTVA va être affecté en dépense pour l'enfouissement de l'eau aux Coupiers ; Le Devis VALERO qui est le moins cher est validé.

Dans les quartiers sud aussi, il faut vérifier si des canalisations sont à changer.

Le vote se fait à l'unanimité.

### **6. Modification de la Délibération n°2018-44 Subvention FRAT pour 50% Maison Estienne des deux logements sociaux**

30 % de FRAT maximum. On peut demander 50 % à la DETR.

Donc cela fait 80% en tout. La rénovation énergétique est prévue dans le projet.

Tous les conseillers sont d'accord pour voter la demande de subvention.

### **7. Délibération concernant l'aménagement du Parking**

Il est nécessaire de régulariser le fonctionnement du FRAT et DETR.

Cet argent a été prélevé par l'Etat mais nous a été reversé par la Communauté de Commune.

Demande de subvention à 80 %.

Il nous reste environ 10 000 € d'autofinancement, en se prenant sur le projet le plus élevé (certaines plantations pourront être faites dans d'autres endroits du village). Le dossier sera complet vers février.

Le vote est unanime.

## **II QUESTIONS DIVERSES :**

### **EPICERIE SOCIALE :**

-« La poire en deux », épicerie sociale du CASIC, souhaite élargir les services de celle-ci aux communes adhérentes. Une adhésion forfaitaire de 50€/an et par commune est demandée.

Il y aurait en plus une participation (et de combien) de la commune pour chaque personne aidée. Mais on ne sait pas qui reste à la charge de celle-ci. Toutes ces imprécisions devront être demandées à la prochaine réunion par le délégué de la Commune au CASIC. A quoi cela nous engage-t-il. Pour l'instant, nous décidons à l'unanimité d'adhérer une année à l'essai.

### **SPECTACLE DE NOEL**

- Malheureusement la date du dimanche 16 décembre qui avait été retenue ne convient pas à beaucoup de personnes qui ne sont pas disponibles ce jour là. De plus la salle polyvalente étant louée le 15, Christelle Coscat ne pourra pas la préparer ni là décorer la veille comme elle le fait d'habitude.

Plusieurs propositions de remplacement sont faites. La majorité choisit le dimanche 23 décembre où Faribali Clown chantant fera une animation pour les enfants et tiendra le rôle du Père Noël. « Le Piaf » qui avait été appréhendé pour notre spectacle était disponible le 16 ; mais ne l'est pas le 23.

### **NID de FRELONS**

- Un énorme nid de frelons a été découvert au sommet d'un arbre au-dessus de la route de Saint Martin les Eaux/Dauphin à la hauteur de Gah. Demain matin, les pompiers, alertés par la Mairie, procéderont à son éradication.

### **VENTE CABANE**

- La Communauté de Commune a validé la vente de la Bergerie. Sur les maisons une location vente est envisagée.

Mme Koessler étant propriétaire de la parcelle 571 et d'un petit morceau de la 592 (terres cultivables), Monsieur le Maire lui a adressé un courrier pour savoir si elle serait d'accord de vendre ces biens.

### **POSE CAMERA**

- Les encombrants et les dépôts d'ordures s'accumulant au pied des containers, et plusieurs cambriolages ayant eu lieu au village ces derniers temps, la question est posée sur le bien-fondé d'une caméra pour saisir les contrevenants en pleine action.

Une bonne majorité du Conseil se montre réticente sur l'usage d'une caméra et l'idée de surveillance, mais elle accepte de rencontrer la gendarmerie pour discuter de ce problème.

### **LE LOUP**

- Dans la vallée de l'Ubaye a été déposée une motion avec obligation de résultat. Il s'agit d'une motion de soutien visant à la régulation de la population des loups. L'économie pastorale – composante essentielle de la région (comme de la nôtre du reste) – y est fortement menacée.

On demande le déclassement du loup de la convention de Berne.

Sept d'entre nous votent pour adopter cette motion. L'un d'entre nous s'abstient. F. GOMEZ

- **FIN DES SIX LOGEMENTS**

La réception du chantier le 6 décembre. Location prévue au plus tard le 1er.Février.

L'architecte ayant omis les éviers, la Commune va devoir s'en occuper ainsi que de l'équipement des cuisines. IL faut en effet éviter les bricolages d'installation qui compromettraient la très fragile installation isothermique.

Le problème du talutage dangereux sous la maison Scalas devrait pouvoir se régler par un enherbement.

Un projet de compostage municipal dans ce quartier pourrait être intéressant. Et il ne faut pas oublier l'abris bois du Boulanger que celui-ci attend depuis un moment.

- **SPANC et Ordures Ménagères**

L'EPCI a fait son rapport (obligatoire pour l'année 2017. Toutes les communautés y adhérant doivent le faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15 heure.

M.E. Christophe

